

Commune de Serans
Registre des délibérations – Année 2021



Mairie de Serans
2 Avenue de l'Eglise
60240 SERANS

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11 – 10 présents – 1 absent – 11 votants

Présents : Mrs VANDEPUTTE, LEMOUCHER, LAUWERS, RISCHARD, HACHE, DE PONCINS, MELCHIOR, SPRANKERIES et Mmes LAGNIAUX, ERARD.

Absents avec pouvoir : Mme MOREL, Pouvoir pour M. VANDEPUTTE

Absents excusés : néant

Est nommé secrétaire de séance : Fabien LEMOUCHER

Monsieur Oswald VANDEPUTTE, maire, ouvre la séance et commence la lecture de l'ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 16 octobre est adopté à l'unanimité des présents.

2. Vote du Compte Administratif 2020

La présentation du Compte Administratif 2020 est faite par Monsieur Alexis Hache :

- Section de fonctionnement : Dépenses =	149 803,32€
- Section de fonctionnement : Recettes =	206 897,53€
- Section d'investissement : Dépenses =	35 378,55€
- Section d'investissement : Recettes =	34 627,15€

Les membres du Conseil, en l'absence du Maire,

- **approuvent** à l'unanimité le compte administratif 2020,

3. Vote du Compte de Gestion 2020

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Commune de Serans
Registre des délibérations – Année 2021

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

4. Approbation du résultat de l'exercice 2020 de la commune après vote du Compte Administratif puis affectation sur l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

Constatant que le résultat de l'exercice présente :

- un excédent de fonctionnement de :	57 094,21€ €
- un déficit d'investissement cumulé de :	35 378,55€
- un report des résultats antérieurs de :	137 388,36€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de 194 482,57 € comme suit:

- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté :	159 104,02€
- Compte 1068 – Affectation en réserves :	35 378,55€

5. Vote du taux des taxes locales

Cette année, pour la première fois, les communes vont percevoir une compensation de leur produit de taxe d'habitation.

Cette compensation provient pour les communes du reversement de la part départementale de taxe sur le foncier bâti (TFPB) (et si besoin d'un abondement de l'Etat).

Par conséquent :

- Pas de vote de taux de taxe d'habitation pour 2021
- Le taux de référence de TFPB 2021 sera l'addition du taux communal TFPB 2020 (19,70%) et du taux départemental de TFPB 2020 (21,54%). Ce taux de référence est le taux de maintien de la pression fiscale. Autrement dit, c'est celui qu'il faut voter a minima pour maintenir le produit fiscal.

Le Maire propose de garder les mêmes taux que pour 2020 :

- Taxe Foncier Bâti:	41,24%
- Taxe Foncier non Bâti:	32,17%

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les taux affectés aux taxes locales pour l'exercice 2021.

6. Vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2021 :

- a) pour la section de fonctionnement, en dépense comme en recette :
366 828,69€

Commune de Serans
Registre des délibérations – Année 2021

- b) pour la section d'investissement, en dépense comme en recette :
251 480,11€

7. Attribution de subventions à des associations

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité ACCORDENT une subvention de :

- 30€ pour l'association « ROCK AND BEER »
- 30€ pour l'association « la Connaissance et la Conservation des Calvaires et des Croix du Beauvaisis »
- 100€ pour l'association « la Communauté des Chemins »

8. Demande de DETR pour des réhabilitations de trottoirs Grande Rue

Madame Valérie Erard présente un projet de travaux de réhabilitation de trottoirs sur la Grande Rue, suite aux travaux d'enfouissement du réseau haute-tension actuellement réalisés par Enedis.

Le montant total des travaux s'élève à 9 338,25€ HT, soit 11 205,90€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de demander une DETR pour les travaux de réhabilitation des trottoirs Grande Rue, à hauteur de 30% du montant HT.

9. Demande de subvention au CD 60 pour des réhabilitations de trottoirs Grande Rue

Une demande de subvention peut également être faite au Conseil Départemental de l'Oise, pour les travaux d'aménagement et d'accompagnement de voirie, à hauteur de 41% du montant HT des travaux, soit 3 828,68€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de réhabilitation de trottoirs, à hauteur de 41% du montant HT des travaux, soit 3 828,68€

10. Demande de subvention à la DRAAC l'étude de diagnostic et d'évaluation de l'église Saint Denis

Monsieur Rischard présente les travaux en cours sur l'église :

- Devis : 5 850€ HT - 7 020€ TTC par M. Vincent Brunelle ACMH pour les diagnostics

Commune de Serans
Registre des délibérations – Année 2021

- Facture 2 450€ HT – 2 940€ TTC de l'entreprise BOUCHARD pour l'intervention d'urgence sur les clefs pendantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de demande des subvention à la DRAC pour la facture de Monsieur Bouchard de 2 450€ HT et le devis de M. Brunelle pour 5 850€.

11. Signature de la convention avec la SAFER

Le Maire informe de la possibilité de signer une convention avec la SAFER.
Le coût annuel étant de 150€, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier.

12. Divers

- Les travaux au Petit Serans vont débuter le 19 avril prochain
- Syndicat des Eaux : 600 m de canalisation ont été changé sur une zone d'éclatement proche d'Hadancourt-le-Clocher.
- Des devis de réparation pour le mur du cimetière ont été demandés mais il faudra obtenir des subventions avant d'engager les dépenses.
- SIVOM : la directrice de l'école de Serans souhaiterait une ATSEM. Les classes vont être équipée de matériel numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

M. VANDEPUTTE remercie les participants.

Le Maire
Monsieur Oswald VANDEPUTTE